

## Avis d'Appel d'Offres

N/Réf. : *4.1.1* /19/GWP/PNE – B/CDAF/ *AAF*

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Volet Gouvernance du Programme OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin à travers le Fonds des Acteurs non Etatiques géré par SNV BENIN et mis en œuvre par PNE-BENIN en collaboration avec Social Wash et Alcrer, il est prévu qu'une partie des ressources servent l'organisation du forum national sur l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin. Les présentes spécifications précisent le type de structures et de prestations recherchées.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les structures hôtelières qui remplissent les conditions administratives minimales suivantes :

1. être enregistré au Registre du Commerce (*fournir les pièces justificatives*) ;
2. disposer d'un compte bancaire au nom de la société (*fournir les pièces justificatives*)
3. être à jour vis-à-vis du fisc (*fournir l'attestation fiscale 2019*) ;
4. être une structure hôtelière d'un standard minimum de 3 étoiles.

Par ailleurs, les sociétés devront constituer un dossier comportant une offre financière et les spécifications des prestations proposées.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), et les spécifications décrivant les prestations demandées et leurs caractéristiques sont à télécharger sur le site internet du PNE-Bénin [www.gwppnebenin.org](http://www.gwppnebenin.org) dans la rubrique « **Opportunités** ».

Le dossier doit être déposé sous pli fermé à l'adresse suivante : Secrétariat Administratif du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin, Tél. (229) 66118033 sis à Placodji dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé (DDS) du Littoral au plus tard **le jeudi 03 octobre 2019 à 17 heures précises**.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera déclaré irrecevable.

Le PNE-Bénin se réserve le droit de ne pas donner de suite au présent appel.

Cotonou le 23 Septembre 2019

Le Secrétaire Exécutif

  
André ZOGO

